QUI SOMMES-NOUS ?

Association de loi 1901 à but non lucratif créée en 1999 à l'Ile de La Réunion, La Halte Père Étienne Grienenberger assure, sous la tutelle de la D.E.E.T.S. et l'A.R.S., la gestion de plusieurs établissements et services sociaux et médico-sociaux :

CHRS Les Jonquilles
CHRS Fleur d'eau
CHRS diffus
Maisons Relais
ALT Jeunes
Lits Halte Soins Santé NORD
Lits Halte Soins Santé EST
Lits d'Accueil Médicalisés NORD

Depuis sa création, l'association accompagne les personnes les plus démunies de son territoire.
Elle fonde son action sur les valeurs essentielles de solidarité, de fraternité et de respect, et applique des principes d'hospitalité, d'inconditionnalité, de bientraitance et de promotion de la personne accompagnée en l'accompagnant vers l'autonomie, le droit commun, l'accès et le maintien dans le logement.

Président : M. Joël GAY
Directeur général : M. Nicolas NOUVEAU

NOUS CONTACTER

MAISON RELAIS DE BEAUSÉJOUR
4 rue Fleur de Jade
97438 Sainte-Marie
0692 39 54 17

MAISON RELAIS DE BRAS-PANON
6 Allée des Bois Noirs
97412 Brss-Panon
0693 77 23 76

MAISON RELAIS DU CHAUDRON
81/83/85 Rue de la Gare
97490 Sainte-Clotilde
0692 03 37 13

CHEF DE SERVICES
Mathieu LERMENIER
m.lermenier@lhpeg.re
0693 66 95 09

WWW.LHPEG.RE

mars 2026

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

MAISONS RELAIS







la Halte
Père Etienne Grienenberger

La Halte Père Etienne Grienenberger
Siège social : 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis
Tel : 0262 90 89 60 – Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re
Association loi 1901 – SIRET : 428664155 00085 – APE : 8790 B
www.lhpeg.re





LA MAISON RELAIS

La Maison Relais est un dispositif de logement adapté durable destiné à des personnes disposant de faibles ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale, dont la situation sociale et et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Elle associe logements privatifs et espaces collectifs afin de recréer du lien social et d'offrir un cadre de vie convivial et sécurisant. La présence en journée d'un couple d'hôtes salariés la semaine contribue à cet environnement rassurant et structurant.

"Une résidence à taille humaine"

La Maison relais se constitue de 22 logements autonomes avec des équipements mis à disposition de leur occupant : lit, matelas, réfrigérateur, plaque de cuisson, chauffe-eau, meubles de rangement.

C'est également des espaces de vie collectifs aménagés : un espace cuisine tout équipé, une salle à manger et de réunion, un espace détente, une buanderie avec machine à laver.

MODALITÉS D'ADMISSION

Un volet social doit être complété sur la plateforme numérique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SI-SIAO) par un un travailleur social prescripteur en contact avec la personne en demande.
La validation par le SIAO ainsi que par la structure permet de procéder à l'admission.







Habiter à la Maison Relais, c'est :

>Être acteur de son projet de vie.
>Signer un contrat d'occupation renouvelable tacitement chaque mois tant que le Résident dispose des conditions requises.
>Disposer d'un logement individuel.
>Assumer la responsabilité de son logement : régler ses charges locatives, l'entretenir, se faire à manger, ne pas causer de nuisances.
>Respecter le Règlement Intérieur.
>Bénéficier d'un accompagnement global personnalisé selon la volonté du Résident en lien avec des partenaires et les organismes de droit commun.
>Participer aux instances d'expression et aux activités proposées.
>Pouvoir contribuer à l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation de la Maison Relais.